



**LETTRE DES ELU-E-S EELV
de
L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**

N° 2 décembre 2014



EDITO

Dans un an, la 21ème Conférence mondiale sur le climat (COP21) se réunira à Paris en décembre 2015. Elle devra prendre en compte, notamment, les conclusions du 5ème rapport du GIEC, publié le 2 novembre 2014, qui alerte sur l'accélération du changement et du réchauffement climatique. D'ailleurs, les impacts sur notre quotidien sont de plus en plus prégnants : intensifications des événements météorologiques (inondations, tempêtes, sécheresses...), pollution de l'air, disparition des espèces, réfugiés climatiques. Le réchauffement climatique fait peser, à terme, une menace sur l'homme et les écosystèmes. En même temps, le GIEC affirme que des actions immédiates permettront de maintenir la hausse de la température en deçà de 2 °C, seuil restant acceptable pour la planète. Il n'y a donc pas de fatalité mais une volonté globale à déployer à tous les niveaux pour relever ce défi. En ce sens, les politiques locales en faveur des mobilités actives, d'un habitat et d'un bâti public mieux isolé, d'un urbanisme plus dense et soucieux de la nature en ville, de la préservation des terres agricoles et des circuits-courts démontrent que les collectivités jouent un rôle important pour atténuer les effets du réchauffement climatique.

Or, l'action des collectivités va être fortement impactée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, soit 3,7 milliards d'euros en moins en 2015. Cette participation des collectivités au redressement des comptes publics marque la fin d'un cycle, alors que, depuis des années, ce sont elles qui portaient 75 % des investissements publics. Pour s'adapter à ce nouveau contexte et limiter les conséquences sur le tissu économique local et

l'offre de service public, les politiques locales devront basculer d'une logique quantitative à qualitative centrée sur des besoins plus ciblés.

Pour faire mieux avec moins, les collectivités et l'État doivent stopper les grands projets qui gaspillent les ressources financières et environnementales, soutenir les activités et l'emploi associatif qui promeuvent la transition écologique, clarifier les compétences des collectivités pour rendre l'action publique plus efficace tout en assurant une plus grande proximité avec les citoyens, prioriser les investissements dans le secteur des économies d'énergie et dans le développement des énergies renouvelables créatrices d'emplois, changer le modèle de production agricole et assurer la sécurité alimentaire, mettre en place une fiscalité verte pour accompagner les changements de comportement.

Par ailleurs, les conséquences de la crise financière et économique pèsent de plus en plus sur une majeure partie des habitant-es et précarisent les plus fragiles. Parce que les collectivités ont un rôle majeur d'amortisseur de crise, les élus municipaux EELV veillent au maintien des services de proximité de qualité d'une part, et soutiennent une tarification solidaire de ces services d'autre part. Face à cette complexité, il faut encore plus de démocratie participative et d'implication citoyenne dans l'élaboration des actions et des projets, une fois passée le temps de l'élection. Cette co-élaboration reposant sur la légitimité issue des urnes et celle issue de l'initiative citoyenne et associative.

C'est avec ces objectifs en lien avec les orientations des listes pour lesquelles ils/elles ont été élu-es en mars que les élus EELV du Grand Dijon ont engagé leurs actions dont certaines sont présentées dans cette deuxième lettre d'informations à Dijon, comme à Chenôve, ou à Quetigny.

Catherine Hervieu et Frédéric Faverjon, co-présidents du groupe des élu-e-s EELV



TRIBUNE DE CATHERINE HERVIEU :



Les élus de la droite et du centre agitent le chiffon de la peur pour diviser les habitants !

Le groupe d'opposition « Union de la Droite et du Centre » ne rate aucune occasion pour dévoiler sa vision de la vie dans la cité dijonnaise. Tous les sujets que ce soit l'urbanisme, les manifestations publiques, les transports et bien sûr la tranquillité publique sont abordés sous l'angle sécuritaire. A les écouter, Dijon serait le théâtre d'affrontements violents, en constante augmentation, au point qu'elle en deviendrait une ville dangereuse à vivre. Aucun quartier ne serait épargné par ce climat d'insécurité à cause de la grande complaisance de l'équipe majoritaire !

Évidemment, à Dijon comme ailleurs, la société est traversée par des tensions et des crispations, qui expriment une anxiété et des doutes, face à une situation économique dégradée, la peur du déclassement et de l'exclusion sociale, et le manque de perspectives d'avenir. Et de fait, les élus de la droite et du centre alimentent la défiance des habitants, les uns envers les autres, en caricaturant et en généralisant les situations de tension.

Avec les solutions proposées par l'opposition : généralisation de la vidéo-surveillance dans tous les quartiers, criminalisation du mouvement social, diminution ou arrêt du soutien financier aux associations... on comprend vite qu'il ne s'agit pas d'agir sur les causes, mais d'entretenir les tensions et de cliver les différents quartiers de la ville, ce qui est dans le droit fil du projet national de l'UMP. Il consiste à renforcer l'austérité, assumée par les classes moyennes et les plus pauvres, car les plus nombreuses, et masquer cette insécurité sociale, organisée par la mise en avant de faits-divers d'une certaine délinquance en évitant surtout d'aborder la fraude fiscale par exemple. Face au plan triennal d'économie actuel de 50 milliards d'€ pour réduire la dette publique, la droite affiche un plan d'économie d'austérité de 110 à 130 milliards d'€, ce qui impacterait encore plus les services publics, dont celui de la Police Nationale. Elle a déjà payé un lourd tribut en matière de réduction d'effectifs, de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de poste depuis 2003, notamment dans la police de proximité, moquée et supprimée par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. Or, cette dernière faisait ses preuves en matière de prévention de la délinquance et de lien social dans les quartiers.

Face à ces tentatives de clivage de la société française, les élus EELV opposent un projet qui vise à réconcilier les habitants avec l'apaisement des relations sociales en

mettant l'humain au cœur de la politique de sécurité. Ainsi, à Dijon, nous œuvrons pour une ville du vivre-mieux ensemble. La réappropriation de l'espace public, sous toutes ses formes, par les habitants et une plus grande implication citoyenne dans les projets de la municipalité doivent y contribuer.

Les actions portées par la municipalité dans le cadre de la démocratie locale, avec des projets fédérateurs, comme celui de l'éco-citoyenneté, d'une offre de logements accompagnée de jardins partagés, d'un cadre de vie urbain où la nature a toute sa place, et le développement des mobilités actives comme la marche, le vélo, l'intermodalité etc... sont autant d'actions qui, au lieu d'agiter le chiffon de la peur de l'autre, renforcent les liens des habitants pour vivre mieux ensemble dans la ville.

TRIBUNE DE STÉPHANIE MODDE :



Révision du Règlement Local de Publicité dijonnais : notre participation à tous est indispensable !

Dijon va réviser son règlement local de publicité, conformément à l'obligation de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 qui impose de mettre en conformité les publicités et pré-enseignes existantes avant le 13 juillet 2015 et les enseignes avant juillet 2018.

L'objectif de cette réglementation locale est d'améliorer l'insertion paysagère de l'affichage et des enseignes, de mettre en valeur la qualité architecturale de la Ville conformément aux objectifs de qualité de l'inscription UNESCO, climats de Bourgogne et Cité de la gastronomie et de valoriser le patrimoine dijonnais pour renforcer son attractivité culturelle, touristique et économique.

Pour les élus EELV, les enjeux sociétaux relatifs aux libertés individuelles et aux changements de comportements doivent être pris en compte. Effectivement, le RLP en réduisant fortement la publicité doit permettre de libérer l'espace public pour que les habitants puissent se réapproprier cet espace, et ne subissent plus les messages publicitaires qui poussent à la surconsommation. C'est également répondre aux attentes d'une majorité des français qui trouvent la publicité envahissante (79%), intrusive (78%) et agressive (53%)*.

Nous nous sommes donc emparés de ce dossier pour que Dijon, s'appuyant sur la

démarche de Grenoble, arrive à un résultat d'une ville très sobre en espaces publicitaires.

Le RLP sera soumis au vote du conseil municipal en décembre 2015. Nous avons un an pour agir chacun à notre niveau.

En tant qu'élus-e-s, nous défendrons, dans nos délégations et au sein du conseil municipal, des mesures incontournables qui se répartissent autour de 5 axes :

- la réintégration du mobilier urbain (abris bus, panneaux sucettes) dans le diagnostic sur l'état de la publicité dans l'agglomération dijonnaise.
- le renforcement de la qualité paysagère à l'entrée de la ville avec la création de nouvelles zones de publicité restreinte, et la mise en conformité des enseignes et pré-enseignes qui respectent pas la loi.
- La limitation de la publicité extérieure en appliquant le décret du 30 janvier 2012 et au delà, en demandant la suppression sur toute la ville des panneaux 4X3, la limitation dans le temps de l'exposition des bâches publicitaires avec un contenu ciblé uniquement sur les manifestations culturelles, l'interdiction de la publicité près des écoles sur une largeur de 50m dans la rue de part et d'autre de leurs entrées principales, et la suppression de la zone de publicité élargie.
- La réduction des nuisances lumineuses et de la consommation d'énergie grâce à l'extinction des enseignes et publicités lumineuses à la fin du dernier service de bus et de tram, et la reprise au premier service, et bien sûr la suppression des panneaux oxialives visuellement agressifs.
- Le respect de la liberté de réception et d'expression citoyenne en rééquilibrant le décalage avec le nombre et la surface des dispositifs de publicité et les panneaux d'expression libre.

Afin que les habitants puissent s'emparer du RLP, nous souhaitons qu'une réunion publique d'information puisse avoir lieu.

Enfin, pour témoigner de notre volonté commune de vivre dans une ville libérée de la publicité, l'ensemble du mouvement écologiste doit se mobiliser en complément de notre action municipale.

C'est pourquoi, nous vous invitons à participer massivement à l'enquête publique sur le diagnostic. Les avis seront recueillis du lundi 24 novembre 2014 au 27 février 2015, salle d'attente des mariages, mairie de Dijon, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie, excepté les jours fériés.

* *Étude Sofres 2013 : les français et la publicité.*



Stéphanie MODDE, adjointe à l'écologie urbaine et au cadre de vie.

Concilier économie et écologie en aménageant des zones industrielles tout en préservant l'agriculture périurbaine.

Depuis 2001, la stratégie de développement économique du Grand Dijon est entre autre de constituer des réserves foncières pour inciter les entreprises à s'installer. Des projets ont ainsi pu voir le jour comme l'Ecopôle Valmy, le parc Mazen Sully, et d'autres comme le parc d'activités de l'est Dijonnais (Eco-Parc Dijon-Bourgogne) sont en cours de création.

C'est dans cette dynamique que le conseil communautaire de septembre 2013 a validé le principe d'un parc d'activités de 80ha, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Beauregard, sur les communes de Longvic et de Ouges.

J'ai émis à plusieurs reprises de sérieuses réserves sur la réalisation de ce projet. Soutenant la stratégie foncière pour rendre l'agglomération attractive, les 320 ha d'offre foncière du Grand Dijon, sans la ZAC Beauregard, nous semble, à ce jour, largement suffisante par rapport aux demandes d'installation et d'investissements des entreprises. De plus, dans un souci de préserver le foncier et l'environnement, nous devons avoir une approche plus globale des projets d'aménagement.

Lors du conseil communautaire du 27 novembre 2014, j'ai pu ainsi exprimer, au nom des écologistes, notre satisfaction de voir ce projet de ZAC Beauregard suspendu et ce pour plusieurs raisons :

* nous devons attendre les propositions financières et de développement du comité de revitalisation du site de la BA102 (situé sur les communes de Longvic et de Ouges) et envisager l'aménagement d'une zone d'activité économique qui s'étendrait sur une partie des 500 ha de ce site.

* la densification des communes pour construire des logements est souvent mal perçue par les habitants, et nous devons faire preuve de beaucoup de pédagogie pour que les enjeux soient bien compris. *La lutte contre l'étalement urbain doit permettre de préserver les espaces verts en ville et les terres agricoles périurbaines.*

C'est d'ailleurs, une de nos principales réserves. Ce parc d'activités, s'il devait se réaliser, accaparerait des dizaines d'ha occupés actuellement par des exploitations agricoles avec des terres de très bonne qualité. L'agriculture périurbaine fait partie de notre stratégie de développement économique. C'est pourquoi, au delà de l'acquisition du domaine de la CRAS, nous devons aménager des ZAC tout en conservant les terres agricoles périurbaines, pour sécuriser des emplois locaux grâce une diversification des filières économiques.

Sur ce projet, nous constatons avec satisfaction que les avis de l'autorité environnementale et la prise en compte des observations du public ont permis d'améliorer les conditions d'aménagements, plus particulièrement sur les enjeux de la ressource en eau. Il reste malgré tout des interrogations concernant la desserte des transports en commun, la liaison des cheminements doux, le développement du co-voiturage et du fret ferroviaire.

Enfin, notre collègue Frédéric Faverjon a rappelé que les projets d'aménagement nécessitent une plus grande collaboration entre les élus en charge des dossiers d'urbanisme, d'environnement et des transports, et bien évidemment, avec les citoyens pour que leurs avis soient pris en compte delà des enquêtes publiques.

C'est pourquoi, si ce projet, gelé pour le moment, devait être dans l'avenir à nouveau présenté en conseil communautaire, nous ferions état de nouveau des remarques déjà exposées et réserverions notre vote... à suivre.



Patrice CHÂTEAU, adjoint à l'environnement.

Espaces verts : le « zéro phyto » bientôt atteint grâce à la gestion différenciée.

Préserver la biodiversité, offrir un cadre de vie agréable aux dijonnais(e)s, maîtriser la dépense publique, ces trois objectifs sont-ils compatibles ? La réponse est oui !

En début de mandat, une première phase de prise de contact avec les responsables des services, assortie d'une demande d'informations précises sur les conditions d'entretien des espaces verts et des trottoirs de la ville, m'a permis de dresser un diagnostic. Même si un travail significatif a déjà été effectué, il reste encore 30% du chemin à parcourir pour aboutir définitivement au « zéro phyto », cimetière compris. Par ailleurs, force est de constater que les ressources en personnel stagnent voire diminuent alors que les surfaces d'espaces verts à entretenir augmentent ! Le ratio actuel s'établit à 1 jardinier pour 3,5 ha d'espaces verts à entretenir.

Enfin, la demande des habitants et des touristes est forte en matière d'agrément horticoles mais également d'exemplarité écologique. Les parterres de fleurs ne suffisent plus à satisfaire les préoccupations éco-citoyennes, et c'est tant mieux.

Alors, comment résoudre cette équation complexe ? (plus d'espaces, plus d'exigences, moins d'argent).

Heureusement, tous ces objectifs peuvent se rejoindre pour une raison toute simple : bien entretenir un espace vert ne signifie pas qu'une intervention humaine y soit nécessairement fréquente !

Cela dépend de sa situation et de la destination que la collectivité lui échoit : éblouir, fleurir, égayer, apaiser, préserver, garantir.

Ce concept, dénommé « gestion différenciée », constitue une mini révolution écologique. Je souhaite que les Dijonnais-e-s puissent y adhérer tranquillement, par la promenade, en découvrant le nouveau visage des espaces verts publics dont ils

disposent (54 m2 pour chacun d'eux).

Exemples : le jardin des Ducs est reconnu, avec le palais du même nom, comme un joyau de la ville. Il convient de lui apporter un entretien fréquent et de haute qualité, compte tenu des enjeux esthétiques et touristiques. A l'inverse, les parcs de la Combe à la Serpent où de la Combe Persil constituent des réservoirs de biodiversité et sont des éléments de la trame verte de la ville. Sur ces sites, la notion d'entretien devient presque marginale et se réduit à garantir la sécurité des promeneurs. En effet, un entretien minimum constitue la meilleure réponse en terme d'enjeu environnemental et de préservation de la biodiversité.

La gestion différenciée des espaces verts définit ainsi pour chaque parc ou jardin un niveau d'entretien approprié (il y en a 5 actuellement), et adapté à la fois à la demande des habitants et aux enjeux environnementaux.

Ainsi, en réduisant quantitativement le niveau d'entretien de certains parcs ou promenades, on favorise la biodiversité et on dégage plus de temps pour entretenir les trottoirs de la ville proprement, c'est à dire sans faire appel aux produits dits « phytosanitaires » !





Catherine HERVIEU, vice-présidente aux mobilités actives, à la qualité de l'air, bruit et milieux aquatiques.

Développer l'usage du vélo en partenariat avec les acteurs du monde économique

Alors que de nombreuses villes semblent renoncer, en tout cas ralentir, les actions développant les mobilités actives, le Grand Dijon poursuit son engagement. Ainsi, lors de l'Assemblée Générale du Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) du 17 septembre, j'ai été désignée secrétaire du Club en tant que représentante du Grand Dijon.

Les orientations du CVTC 2015-2017 adoptées lors du CA du 3 décembre mettent le vélo au cœur des déplacements du quotidien et de la transition écologique. D'une façon générale, l'objectif est de développer les bonnes pratiques pour accompagner les changements de comportements en matière de mobilités, et d'amplifier l'influence du CVTC au delà du Club des parlementaires pour le vélo, dont fait d'ailleurs partie Laurent Grandguillaume, conseiller municipal de Dijon et député de la 1ère circonscription de Côte d'Or.

Il s'agit désormais d'élargir le partenariat aux professionnels du cycle, de promouvoir la filière et de consolider le modèle économique. C'est par le biais de l'Économie Sociale et Solidaire (plus de 11 millions de salariés en Europe), secteur où les ateliers-vélos et les vélo-écoles sont prépondérants, que les résultats seront les plus porteurs.

Ainsi le Grand Dijon avec SON NOUVEAU SCHÉMA DES MOBILITÉS ACTIVES en cours d'élaboration souhaite développer l'éco-mobilité scolaire en lien avec les partenaires concernés (communes, Éducation Nationale, familles): trajet domicile-école, apprentissage du vélo, entretien-réparation du vélo, autant de projets à soutenir selon la volonté des principaux concernés.

Parallèlement, des actions complémentaires ont été organisées pour inciter à l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien. Le 3 septembre 2014, j'ai accueilli une délégation de polonais en voyage d'étude sur le développement du vélo en

France.

Enfin, et comme chaque année depuis 2008, Le Challenge « Au Travail Sans Ma Voiture » a rencontré un vif succès. Cet événement commence à avoir une belle histoire ! A l'origine, il s'intitulait le Challenge « A vélo, au travail! ». Il a été créé dans le cadre de la Semaine de la Mobilité, à l'initiative d'EVAD et du Grand Dijon, qui venait tout juste de se doter de la compétence Mobilités Alternatives. L'évolution de l'intitulé en dit long sur le chemin parcouru en peu de temps, grâce à l'implication d'autres partenaires tels que la chambre de commerce, le Conseil Régional, La Bécane à Jules, la DREAL, l'ADEME, Informatique-Banque Populaire et l'Université de Bourgogne . Cette dynamique partenariale s'est traduite par une augmentation de la participation des salariés. Ainsi, de 2000 salariés sensibilisés en 2008, on est passé à plus de 20 000 salariés, en 2013, sur l'ensemble de la région Bourgogne.

De plus, le recours aux mobilités alternatives à la voiture individuelle tend à se développer grâce à différentes actions et réalisations du Grand Dijon soucieux d'offrir aux habitants les moyens de se déplacer autrement: promotion de l'usage du vélo et des transports en commun (trains, bus, tram), systèmes de location vélo, auto-partage et co-voiturage... Outre de favoriser une mutualisation des bonnes pratiques lors de la Semaine de la Mobilité, l'objectif du Challenge « Au Travail sans Ma Voiture » est de démontrer que ces déplacements du quotidien peuvent se faire tout au long de l'année en lien notamment avec le Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) et le Plan de Déplacement des Administrations (PDA).

La nouveauté du Challenge 2014 a été de créer un concours photos illustrant les changements de pratiques. L'exposition des photos primées a été accueillie au Conseil Régional de Bourgogne, la DREAL, la Maison des Associations de Dijon. Elle le sera au Grand Dijon début 2015. Une belle façon pour s'encourager à bien démarrer l'année.





Sandrine Hily, conseillère municipale déléguée à la démocratie locale

Des éco-citoyens au service de la transition écologique !

Des éco-citoyens dans les commissions de quartier de Dijon

Dijon affiche son ambition d'être une ville innovante en matière d'écologie. Dans cette perspective, nous parviendrons à des résultats probants et durables à condition d'impliquer les habitants, car au final ce sont eux qui ont le contrôle sur les consommations des ressources. C'est pourquoi, le dispositif de démocratie participative est un outil adéquat pour permettre aux habitants de devenir des éco-citoyens, qui de par leurs gestes quotidiens respecteront l'environnement dans lequel ils évoluent. Ils seront ainsi des acteurs dynamiques des changements de nos modes de vie, nécessaires à la transition socio-écologique.

Qu'est-ce qu'un éco-citoyen ?

C'est une personne relais concernant les questions de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable. Elle accueille les habitants d'un quartier pour les aider, les orienter et les accompagner dans leur vie quotidienne et les inciter à devenir eux-mêmes des éco-citoyens. L'ÉCO-CITOYEN A UN RÔLE FÉDÉRATEUR, IL MET PAR CONSÉQUENT, AUSSI EN LIEN LES INITIATIVES PORTÉES PAR LES HABITANTS.

Quelles sont les missions d'un éco-citoyen?

- Il s'informe et est informé des initiatives qui existent dans son quartier pour les diffuser auprès des habitants.
- Il est à l'écoute des autres et se fait le porte-parole des habitants de son quartier auprès de la commission de quartier.

- Il conseille sur les gestes pratiques en matière d'économies d'énergie, de jardinage au naturel, de tri des déchets et de compostage, de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, d'alimentation saine et de qualité...
- Il propose ou relaie des idées et participe à la réalisation de projets dans le respect de l'environnement.
- Il restitue à la commission de quartier les résultats des actions menées.

Comment devenir éco-citoyen de sa commission de quartier?

Les éco-citoyens sont des membres volontaires de la commission de quartier (aucun ne sera issu du collège des élus).

Où, comment et avec qui expérimenter le dispositif d'éco-citoyenneté ?

Pour l'instant le dispositif sera expérimental dans les commissions de quartier : Université et Varennes-Toison d'or-Joffre. Mais rien n'empêche les membres des autres commissions de se préparer à la mise en place de ce dispositif s'ils sont motivés pour le faire, et à entrer en contact avec les éco-citoyens des commissions expérimentales.

Une matinée par trimestre, un café éco-citoyen sera organisé dans une structure du quartier et permettra de favoriser la mise en place de ce dispositif.





Frédéric FAVERJON, vice-président eau et assainissement.

Grâce à la méthanisation, le Grand Dijon renforce son action en faveur des énergies renouvelables et du pouvoir d'achat des ménages.

La méthanisation sur de la matière organique bien triée, en tant qu'énergie renouvelable, est une des solutions à privilégier pour la transition énergétique. Véritable alternative écologique, ses atouts sont multiples : réduction de l'enfouissement et de l'incinération des déchets, production de biogaz d'une part et de compost pour l'agriculture d'autre part.

Les écologistes du Grand Dijon soutiennent son développement puisqu'elle participe à la sortie progressive de l'incinération sous toutes ses formes, tout en étant un formidable moyen de relocaliser la production d'énergie, de développer une économie circulaire, et d'apporter au sol un compost de qualité évitant ainsi l'usage d'engrais de synthèse.

Dans le cadre de son plan climat énergie territorial (PCET) le Grand Dijon, avec son délégataire du service public de l'assainissement de l'est dijonnais, la société Sogedo, va développer la cogénération pour valoriser la totalité du biogaz produit par le digesteur de la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur. Actuellement, seulement 60 % du biogaz produit est utilisé pour réchauffer les boues du digesteur afin d'en accélérer la méthanisation, le reste étant brûlé dans une torchère. La cogénération permettra de produire de l'électricité avec les 40% du biogaz restant.

Cette amélioration technique permettra de dégager 50 000€ d'excédents annuels grâce à la revente d'électricité, tout en diminuant la contribution à l'effet de serre. La production de cette électricité évitera l'usage de combustibles fossiles puisque la matière première utilisée pour produire cette électricité sera les EAUX USÉES ! La transition énergétique ainsi menée par le Grand Dijon est doublement vertueuse :

* écologiquement par la diminution de l'impact sur l'effet de serre

* financièrement par les revenus qu'elle procure.

L'excédent dégagé, associé à des subventions pour ce projet exemplaire, permettra de financer le projet. Ces investissements se feront donc sans augmentation de la facture pour les usagers.

En phase avec les enjeux climatiques, le Grand Dijon s'inscrit également dans une dynamique nationale illustrée par le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA), qui fixe l'objectif de passer de 140 à 1000 méthaniseurs en 2020.

Évidemment, le développement exponentiel des méthaniseurs doit être encadré, afin que cette solution ne soit pas déviée de sa vocation à accompagner la transition écologique.

En ce sens, nous soulignons l'adoption d'un amendement dans la Loi d'orientation agricole portée par le groupe écologiste à l'Assemblée Nationale. Il vise à interdire les cultures comestibles dédiées à la méthanisation. Elle ne se développera donc pas au détriment de la production de nourriture. La vocation alimentaire prioritaire des terres agricoles est ainsi préservée.

La méthanisation prônée par les écologistes est durable. Elle doit être abordée, au même titre que d'autres projets énergétiques, au travers des enjeux de la transition écologique qui se doit d'assurer un équilibre permanent des ressources et des écosystèmes, et donc d'éviter la concurrence entre la production de nourriture et d'énergie.





Christine Durnerin, conseillère municipale et présidente du bassin de l'Ouche.

Inondations : prévenir le risque et apprendre à vivre avec !

Les épisodes climatiques exceptionnels (pluviométrie, vents, orages...) deviennent de plus en plus fréquents. Ainsi, les inondations deviennent de plus en plus fortes, avec malheureusement pertes humaines et amplification des dégâts matériels : destruction des maisons, des véhicules, des routes et voies ferrées, ainsi que des canalisations d'eau.

Ces phénomènes naturels ne peuvent pas être évités et aujourd'hui gérer le risque c'est apprendre à vivre avec !

La mesure du «risque inondation» se situe au croisement de l'aléa et des enjeux (autrement dit des activités humaines) impactés par l'inondation. Diminuer le risque, c'est faire en sorte que les hautes eaux (phénomène inéluctable) puissent se produire loin des activités humaines. A l'inverse, les activités humaines qui se développent en dehors des zones inondables seront hors d'atteinte.

La prise en compte du risque s'exerce à tous les niveaux : de l'Europe par le biais d'une directive « Inondation », de l'État par l'élaboration de plans nationaux de prévention, du Bassin Rhône-Méditerranée par l'application du futur schéma directeur et d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021, par les structures de gestion locales qui portent les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) , le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les Contrats de Bassin.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée, dans son orientation n°8, fixe comme objectif de « gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel ». Il se décline en 11 dispositions visant à réduire les aléas et la vulnérabilité, et à améliorer la connaissance du risque et la gestion de crise.

A l'échelle d'un bassin versant tel que celui de l' Ouche, l'action va porter plusieurs axes :

- préserver les zones naturelles d'expansion des crues,
- entretenir la végétation rivulaire nécessaire à la bonne qualité du milieu,
- par le biais du SAGE donner des règles de gestion des eaux de ruissellement afin de limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols,
- valoriser une urbanisation respectueuse du fonctionnement des milieux naturels,
- promouvoir une agriculture respectueuse des milieux naturels et de leurs fonctionnements : sols, zones humides, haies, fossés...
- maintenir la culture du risque auprès des riverains : pose de repères de crues.....

La crue de 2013 a été exceptionnelle à plus d'un titre : crue de fin de printemps, pluviométrie exceptionnelle, sol saturé d'eau... L'ensemble du bassin a été touché et si le bilan matériel fût lourd, fort heureusement aucune perte humaine ne fût à déplorer.

Analyser le phénomène et ses conséquences doit permettre d'agir afin de limiter les conséquences de la prochaine crue qui ne manquera pas d'arriver.

Ne pas urbaniser en zone inondable, ralentir l'écoulement des eaux de l'amont à l'aval, maîtriser le ruissellement des zones imperméabilisées par le stockage, adapter son mode de vie au risque (ne pas aménager les sous-sols...).

Le SAGE et le Contrat de Bassin de l' Ouche développent une stratégie de gestion globale visant à améliorer la qualité du milieu naturel tout en limitant son impact sur les activités humaines.

Tant qu'il y aura des rivières, celles-ci sortiront de leur lit, à nous de savoir vivre avec cela.





Jean-François BUIGUES, conseiller municipal délégué à la Démocratie Participative à Chenôve.

Les conseils citoyens : faire participer les habitants à la politique de la Ville.

Le mandat a commencé et se poursuit dans une ambiance très particulière, où le populisme et la démagogie sont portés par une double opposition : celle du FN QUI S'IMPLANTE MÉTHODIQUEMENT ET UNE OPPOSITION DISSIDENTE, fruit d'une ambition personnelle sans véritable projet politique, sauf celui de discréditer l'exécutif municipal.

C'est dans ce climat plus que tendu, que j'ai réussi à faire adopter à l'unanimité le vœux TAFTA.

JE POURSUIS DANS LA SÉRÉNITÉ, MON DOSSIER DE PERMANENCE SANS RENDEZ-VOUS ET DÉLOCALISÉ DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE, un engagement de campagne qui nécessite de la patience, de l'écoute pour arriver à un consensus au sein des élus de la majorité municipale.

Dans le cadre de la Nouvelle Politique de La Ville, je participe à un groupe de travail piloté par le maire, Jean Esmonin, sur le thème de LA PARTICIPATION DES HABITANTS :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée dans les quartiers dits « prioritaires », des CONSEILS CITOYENS.

A Chenôve, il s'agit du centre ville, autrement dit la « ZUP ». Nous anticipons les modalités du décret d'application, qui est toujours en attente de *publication*.

Pour une plus juste représentativité des habitants, ils seront composés d'une part de 50% de représentants d'associations et d'acteurs locaux, et d'autres part de 50% d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire.

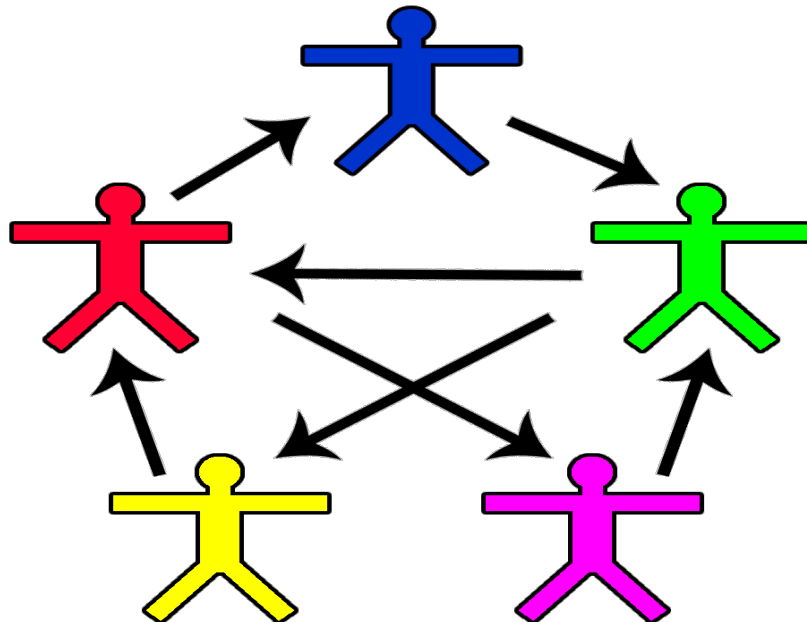
Ils constitueront un espace d'échanges, d'analyse et de débat favorisant l'expression d'une parole libre. Ils devront à ce titre, pouvoir mener leurs travaux en toute indépendance vis-à-vis des acteurs institutionnels et favoriser l'émergence et la mobilisation d'une nouvelle forme d'expertise, celle des habitants et des acteurs locaux des quartiers prioritaires.

S'inscrivant dans un processus de co-construction, ce travail coopératif fera émerger, et je l'espère vivement, de nouveaux leviers d'actions pour remédier aux enjeux des quartiers prioritaires.

CETTE EXPÉRIMENTATION RENFORCERA ÉGALEMENT LE DIALOGUE ENTRE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL ET LES HABITANTS, dans un quartier où la participation à la vie citoyenne est peu élevée. Cet outil d'innovation démocratique où les habitants auront les moyens et la liberté d'agir sur le quotidien ouvre un chantier, certes complexe, mais plein d'espoir !

Représentations :

commission Travaux et Marchés, commission Vie des Quartiers – Propreté, commission Finances – Développement économique, SBO (Bassin de l'Ouche), CA du Lycée Antoine, SIPLASUD (plateau de Chenôve)





LES BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIJON ET DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND DIJON.

Conseil communautaire :

- Les conseillers communautaires issus de l'opposition de Dijon en ont assez de la mixité sociale obligatoire. Le marché du logement est atone, et c'est bien évidemment de la faute aux partisans du logement social qui, en outre, appliquent la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Pour eux, les 8000 demandes de logements sociaux n'existent pas ! On doit sans cesse leur rappeler que se loger dignement fait partie des droits fondamentaux de la personne. En France, la marchandisation spéculative du logement s'est développée dans les années 90 grâce aux lois Méhaignerie. Les loyers dans le logement privé ne correspondent pas aux ressources actuelles des personnes. La loi ALUR avait pour objectif de casser ce processus de façon progressive. La politique de promotion du logement social du Grand Dijon répond aux objectifs de la loi SRU et aux besoins.

- En novembre 2014, pour la première fois, le Grand Dijon a choisi de soutenir la filière nucléaire en participant à l'achat de logiciel pour le master « métiers du nucléaire » initié par un partenariat entre l'Université de Bourgogne, Areva et EDF. On persiste à investir dans la filière nucléaire, alors qu'AREVA plonge ? Les élus EELV ont voté contre puisque l'objectif est de développer localement la filière nucléaire pourtant déjà bien implantée en Bourgogne. Notre vote aurait pu être différent si la subvention avait fléchi le savoir-faire en ingénierie et technologie pour le démantèlement des centrales, lequel s'inscrit dans un long terme.

Conseil municipal :

- Dans la perspective du débat sur la justice et la progressivité fiscale, la municipalité a ouvert la réflexion sur la révision des tarifs de la restauration scolaire. Les élus EELV ont défendu une tarification solidaire reposant sur le taux d'effort le plus équilibré, à la fois pour l'ensemble des familles et pour la collectivité.

En conformité avec les engagements de 2014 et ceux plus anciens, le conseil municipal du 15 décembre a fait le choix d'offrir un juste accès aux services aux familles au plus près de leurs réalités socio-économiques.

- Le cycle des commémorations de la première guerre mondiale est engagée au sein des collectivités locales. A Dijon, la première initiative portée par la majorité municipale a été de présenter un vœu pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 14-18. Les élus EELV ont bien entendu soutenu ce vœu, et ont également participé, en 2013 et 2014, à des cérémonies organisées par des associations des Droits de l'Homme.

- La baisse de la dotation générale de fonctionnement 2015 s'élève à 4,5 millions d'euros pour Dijon. Pour amortir ses effets et dégager des marges de manœuvre, à la manière de l'État, Dijon a fait le choix de redéfinir les conditions d'attribution des aides apportées aux associations. C'est dans ce contexte, que le groupe d'opposition nous a dévoilé sa politique de subventions aux associations qui consiste à faire des ajustements sur les associations culturelles et d'éducation populaire. Les structures ciblées que ce soit Attac, le collectif des Tanneries ou la Coursive Boutaric montrent bien la cohérence politique de la droite qui souhaite la disparition de toutes les formes de culture innovante, alternative et citoyenne.

Nous contacter

Catherine HERVIEU- chervieu@ville-dijon.fr

Frédéric FAVERJON- ffaverjon@ville-dijon.fr

Stéphanie MODDE- smodde@ville-dijon.fr

Patrice CHÂTEAU- pchateau@ville-dijon.fr

Sandrine HILY- shily@ville-dijon.fr

Christine DURNERIN- cdurnerin@ville-dijon.fr

Jean-François BUIGUES- jean-françois.buigues@laposte.net

Philippe SCHMITT- ph.schmitt21@gmail.com

Groupe des élu/es EELV

Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon

09-61-68-76-95- groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>